

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 13 JUIN 2019

Procès-verbal n° 08-2019

L'an deux mil dix-neuf, le treize juin à 8 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : Jean-Pierre ROUGEAUX - Jean-Claude ROUGET - Stéphanie FEUTRIER - Marie-Pierre RAMBAUD - Odile MAGNIN - Éric GIRAUD - Jacques PRAT - Corine FALCOZ

Étaient représentés : Dominique RETORNAZ (donne procuration à Jean-Claude ROUGET) - Jean-Marie MARTIN (donne procuration à Marie-Pierre RAMBAUD) - Pascal CLAPPIER (donne procuration à Jean-Pierre ROUGEAUX) - Maud GOBERT (donne procuration à Éric GIRAUD) - Patrick LE GUENNEC (donne procuration à Jacques PRAT)

Étaient absentes : Béatrice BAILLY - Laurence CLEMENT-GUY

Madame Marie-Pierre RAMBAUD est désignée secrétaire de séance.

1. Budget principal - décision modificative budgétaire n°1

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la décision budgétaire modificative N°1 sur le budget principal qui consiste en des virements de crédits sur la section d'investissement en dépenses afin de prendre en compte les coûts d'objectif affinés de certaines opérations, telle que présentée ci-dessous.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2031-249 : MISE EN CONFORMITE ET ACCESSIBILITE PMR	17 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	17 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2128-148 : EQUIPEMENT DES SERVICES	0.00 €	17 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2128-180 : VOIRIES DIVERSES	0.00 €	70 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2128-238 : BIKE PARK	0.00 €	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21316-207 : CIMETIERES	80 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-253 : AEP	65 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151-180 : VOIRIES DIVERSES	35 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2158-148 : EQUIPEMENT DES SERVICES	0.00 €	35 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	180 000.00 €	162 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-252 : ADRESSAGE COMMUNAL	0.00 €	35 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	35 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	197 000.00 €	197 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

2. Budget eau et assainissement - décision modificative budgétaire n° 1

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la décision budgétaire modificative N°1 sur le budget eau et assainissement, qui consiste en ouvertures de crédits sur la section d'investissement en dépenses et en recettes afin de prendre en compte les travaux liés à la rupture de la conduite d'adduction d'eau potable du réservoir des Charmettes, telle que présentée ci-dessous.

Afin de financer cette dépense imprévue qui relève de l'urgence impérieuse un emprunt va être souscrit.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	500 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	500 000.00 €
D-2315-141 : CONDUITE AEP RESERVOIR CHARMETTES	0.00 €	500 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	500 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	500 000.00 €	0.00 €	500 000.00 €
Total Général		500 000.00 €		500 000.00 €

3. Mise en œuvre de l'adressage communal - demande de subvention auprès du conseil départemental de la Savoie au titre du fonds départemental d'équipement des communes (FDEC)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter pour la réalisation d'un plan d'adressage communal et la mise en œuvre de celui-ci (pose de plaques, supports des noms et numéros de rues) auprès du Département de la Savoie la subvention la plus élevée possible au titre du FDEC 2020, et de demander l'autorisation de commencer la réalisation de ce plan d'adressage communal avant la décision d'octroi de la subvention.

4. Travaux de réfection complète de la rue des chozeaux ville - demande de subvention auprès du conseil départemental de la Savoie au titre du fonds départemental d'équipement des communes (FDEC)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter pour la réfection complète de la voirie des Chozeaux-ville auprès du Département de la Savoie la subvention la plus élevée possible au titre du FDEC 2020, et de demander l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de la subvention.

5. Réfection de la porte d'entrée principale de l'Eglise - demande de subvention auprès de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) au titre de la réalisation de travaux sur monuments historiques

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter pour la réfection de la porte d'entrée principale de l'église Notre Dame de l'Assomption auprès de la DRAC la subvention la plus élevée possible au titre de son programme « réalisation de travaux sur monuments historiques », et de demander l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de la subvention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce jeudi 13 juin 2019 à 9h15.

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

